

## MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONS EN BAROEUL POUR LE MAINTIEN DE L'ANTENNE LOCALE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Début 2004, le Directeur Général de la CPAM de Lille est venu solliciter la Ville afin d'obtenir la mise à disposition d'un local permettant d'installer une antenne des services de la CPAM à Mons en Baroeul. **L'objectif énoncé était alors « d'offrir un meilleur service de proximité aux Monsois qui pourraient accéder sur place à l'ensemble des prestations (affiliations, traitements des feuilles de soins, cartes vitales, dossiers de CMU, arrêts de travail, renseignements divers...) et éviter des déplacements au siège de la CPAM, rue d'Iéna à Lille. »**

La Ville a naturellement répondu favorablement à cette proposition, a mis **gratuitement** à la disposition de la CPAM, des locaux situés Place Vauban et a pris en charge les aménagements nécessaires pour un montant de 17 000 euros.

**L'antenne a été inaugurée le 1<sup>er</sup> juillet 2004.**

Ce service de proximité est apprécié puisque **4 500 personnes (dont 85% de Monsois) se rendent chaque année dans ces locaux.** Cette fréquentation place l'antenne de Mons en Baroeul au 7<sup>ème</sup> rang sur les 13 antennes relevant de la CPAM de Lille.

Fin 2009, des informations ont circulé dans notre commune faisant état d'une possible **fermeture de cette antenne. De nombreux Monsois s'en sont légitimement émus et ont exprimé leur désaccord par des pétitions qui ont recueilli plus de 1 500 signatures.**

Le 24 décembre dernier, par voie de presse, Monsieur le Maire de Mons en Baroeul faisait part du désaccord total de la municipalité quant à cette fermeture d'un service de proximité.

C'est seulement le 12 janvier que **le Directeur Général de la CPAM de Lille, suite à une décision de son Conseil d'Administration, a informé officiellement la collectivité de cette fermeture** programmée pour l'été prochain. Les arguments avancés consistent à évoquer « un regroupement des antennes de Mons et de Fives, permettant d'augmenter la taille de ce dernier point d'accueil et d'offrir aux assurés un espace rendez-vous CMU », « la proximité de l'antenne de Fives » et le fait que « la fréquentation de l'antenne de Mons était plutôt jeune ».

-----  
**Cette décision, prise de façon unilatérale, va à l'encontre des arguments évoqués il y a 5 ans.** La CPAM a placé la Ville devant le fait accompli.

**Cette décision ne tient aucun compte des moyens qui avaient été engagés par la commune** à cette occasion (travaux, mise à disposition gratuite des locaux...).

Elle se traduit par la **disparition d'un service public de proximité.** La fréquentation de l'antenne et les réactions de très nombreux Monsois suite à la décision de fermeture démontrent que cette antenne était à la fois utile et appréciée. D'autre part, la liaison vers l'antenne de Fives, notamment en transport en commun, n'est ni commode ni naturelle pour les Monsois de plusieurs quartiers de notre ville.

.../...

**L'antenne de Mons en Baroeul est la seule antenne importante dont la fermeture est programmée et la seule située dans un quartier classé en « Zone Urbaine Sensible (ZUS) ». Ces quartiers, comme le « Nouveau Mons », doivent bénéficier de moyens importants pour rénover, diversifier les logements, créer des équipements publics, améliorer les espaces publics. La Ville s'y emploie, et la convention financière « ANRU », signée en juillet dernier, permettra de profondes améliorations dans les 5 ans qui viennent. Mais cela ne suffit pas. Ces quartiers doivent aussi **bénéficier de la présence de services publics de qualité et de proximité**. C'est ce que la Ville s'efforce de faire en confortant par exemple le Centre Communal d'Action Sociale et la Mission Locale pour les jeunes. A Mons en Baroeul, ville dont la moitié du territoire est classée en ZUS et qui figure en géographie prioritaire de la politique de la ville, les services publics nationaux ne cessent de s'éloigner avec, par exemple, la fermeture récente de la perception, la diminution progressive des effectifs de Police Nationale, et aujourd'hui la fermeture de l'antenne de la CPAM. **Ce désengagement progressif est en totale contradiction avec le projet de ville et les discours nationaux qui font du maintien des services publics dans les quartiers dits « sensibles » un axe prioritaire de la politique de la ville. Cet écart entre les discours et les actes est inacceptable.****

Dans ce contexte, **les élus monsois, relayant ainsi le souhait exprimé par de nombreux habitants et soucieux de la pérennisation d'un service public de proximité et de qualité sollicitent auprès de :**

- Madame Roselyne BACHELOT, Ministre de la santé et des sports,
- Madame Fadela AMARA, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville,
- ainsi que Monsieur Van Roekeghem, Directeur Général de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie,

**le réexamen de ce projet de fermeture et le maintien de l'antenne monsoise de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.**